

Décision Générale colonial

Décision n° 78-421-1931 26/12/1931

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 26 décembre 1931
Numéro JO n° 421 du 31/12/1931	Date du numéro 31 décembre 1931

TEXTE INTÉGRAL

M. l'administrateur des colonies Collombet est chargé, pendant la durée de l'absence de Mlle Soulier, de la surveillance de l'école des Tapis.